



Foyer Bougainville

4 rue Bougainville – 41000 Blois

Tel : 02.54.43.36.90

Mail : foyerdebougainville@acesm.fr

Rapport d'Activité Année 2025

FICHE IDENTITE DE L'ÉTABLISSEMENT

Renseignements généraux

Organisme Gestionnaire
ACESM,
association loi
1901.

Etablissement
Foyer
Bougainville

Capacité autorisée
6 places
d'internat
11 en suivi
externalisé

Agrément
Conseil
Départemental
41

Président
Jean Pierre
AMIOT

Direction générale
Geneviève
CETAIRE

Statut juridique
Etablissement
de droit privée,
habilité ASE 41
et PJJ

SIRET
34962036900026

Vice-présidente
Catherine
THIERRY

Direction de pôle
Mauricette
LENOBLE

Chef de service
Georges
MOUDIR

Spécificités

Territoire d'intervention
Ensemble du Loir et Cher

Lieu d'activité
4 rue Bougainville
41000 Blois

Modalité d'accueil
hébergement à temps
complet, permanent.

Public accueilli
Garçons et filles âgés de
13 à 19 ans en difficultés
familiales, sociales,
scolaires,
professionnelles,
psychologiques et
affectives, voir en situation
de délinquance.

Mission et prestation
Hébergement en internat
pour protéger les jeunes
pris en charge, favoriser
leur épanouissement
personnel, leur inscription
dans le tissu social et leur
autonomie.

Mesure de placement
Art 375 du code Civil
Ord du 02 février 1945

Ressources humaines

17 salariés composent l'équipe autour des métiers suivants
Educateurs, éducatrices, psychologue, surveillant de nuit, cuisinière, maitresse de maison, secrétaire, chef de service, Directrice, homme d'entretien.

Activité de l'année 2025

Journées réalisées : 2 134
Taux d'occupation : 64,96 %



SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	3
2.	LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT	4
3.	ORGANISATION : Déroulement de la prise en charge	5
3.1	Le déroulé d'une mesure.....	5
4.	L'ACTIVITE DU FOYER BOUGAINVILLE.....	6
4.1	Taux d'occupation	6
4.2	File active	7
4.3	Mouvements	8
4.4	Les demandes d'admissions.....	8
5.	CARACTERISTIQUES DES JEUNES ACCUEILLIS.....	9
5.1	Répartition par âge des jeunes accueillis (au 31 décembre 2025)	9
5.2	Origine des placements	9
5.3	Durée des prises en charge	10
5.4	Les catégories juridiques de la population accueillie.....	11
5.5	Situation scolaire – professionnelle	11
5.6	Motifs de départ.....	12
5.7	Une prise en charge médico-sociale et sanitaire	12
5.8	Situation parentale des jeunes confiés	13
5.9	Le maintien du lien familial	13
6.	ETAT DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'ACTIVITE INSTITUTIONNELLE	15
6.1	Dispositif CAP'AUTONOMIE	15
6.2	Rajeunissement du public accueilli	15
6.3	Projets.....	16
6.3.1	Programme AUTONOMIA :	16
6.3.2	Culture du Cœur :	17
6.3.3	Projet « Brille » avec l'Association Parenthèse :	17
6.3.4	Transfert : Dune du Pilat - Sanguinet :	18
7.	RESSOURCES HUMAINES.....	20
7.1	Organigramme du service	20
7.2	Mouvements du personnel.....	20
7.3	Formations et journées d'études	21
8.	RAPPORT D'ACTIVITE DU CVS DU CEAPS	22



8.1	Composition du CVS du CEAPS.....	22
8.2	Organisation des élections du CVS du CEAPS.....	22
8.3	Organisation des réunions du CVS du CEAPS.....	23
8.4	Modalités de préparation et de suivi des réunions CVS.....	23
8.5	Modalités de diffusion des comptes rendus du CVS du CEAPS.....	24
8.6	Thématiques abordées en réunion en 2025 émanant des jeunes	24
8.7	Sollicitation du CVS	25
8.8	Evènement indésirable, réclamations et signalements.....	25
8.9	Date de la dernière révision du règlement intérieur du CVS.....	25
9	DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE.....	26
9.1	Suivi des évènements indésirables	26
9.2	Plan d'amélioration continu de la qualité.....	26
9.2.1	Réalisations 2025.....	26
9.2.2	Perspectives 2026	27



1. PREAMBULE

Le rapport d'activité qui est présenté communique de manière détaillée les réalisations de l'établissement sur l'année 2025.

Il a pour objectif de fournir une vue d'ensemble claire et transparente des activités effectuées et des résultats obtenus. Il inclut des données quantitatives et qualitatives, des analyses, des évaluations et des recommandations pour l'avenir. Il informe sur l'évolution des profils des publics accompagnés, des besoins qui y sont associés et communique le travail mis en œuvre par l'établissement pour y répondre.



2. LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Foyer Bougainville accueille des mineurs 13 à 18 ans dans le cadre de placements ordonnés par le juge des enfants ou de contractualisation d'un accueil administratif entre le service de l'ASE et les représentants légaux.

Les raisons du placement sont multiples :

- Des carences affectives et éducatives importantes,
- Des difficultés relationnelles dans leur environnement social (conflits, frustration ...),
- Des difficultés d'insertion sociale et de socialisation,
- Des ruptures dans leur parcours scolaire et/ou professionnel,
- Des comportements à risque pour eux-mêmes ou pour leur environnement (délits, consommation de produits illicites, prostitution),
- Des fragilités d'ordre psychologique (image de soi négative, anxiété),
- Des déficits sur le plan de la santé.

Les missions du foyer sont d'abord de garantir un cadre sécurisant et structurant pour répondre à leurs besoins et établir une relation de confiance pour leur permettre de gagner en autonomie et de pouvoir s'inscrire dans le tissu social.

Le Foyer Bougainville s'attache à :

- Promouvoir le respect des droits de l'enfant et de la famille,
- Œuvrer à leur mieux-être afin de leur permettre d'accéder autant que possible aux dispositifs de droits commun qui favorisent la citoyenneté, notamment par l'accès à la culture, à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé, à la vie associative et sociale...
- Accompagner les jeunes tout au long de leur placement en veillant à respecter leurs besoins, leurs capacités, leurs empêchements et leurs trajectoires de vie,
 - Lutter contre les maltraitements sur mineurs et les violences familiales et intrafamiliales,
 - Lutter contre toutes les formes de marginalisation et d'exclusion sociales.

Ces missions sont incarnées par une équipe pluridisciplinaire, qui, au quotidien, proposent des réponses éducatives pour répondre aux besoins des jeunes accompagnés.

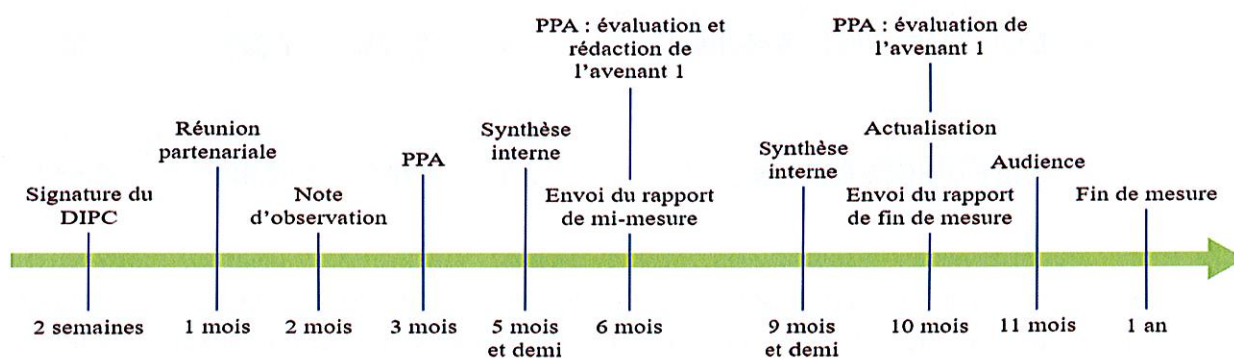
Les professionnels s'attachent à recueillir les attentes des jeunes accompagnés et de leurs parents et à coconstruire avec eux le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

3. ORGANISATION : Déroulement de la prise en charge

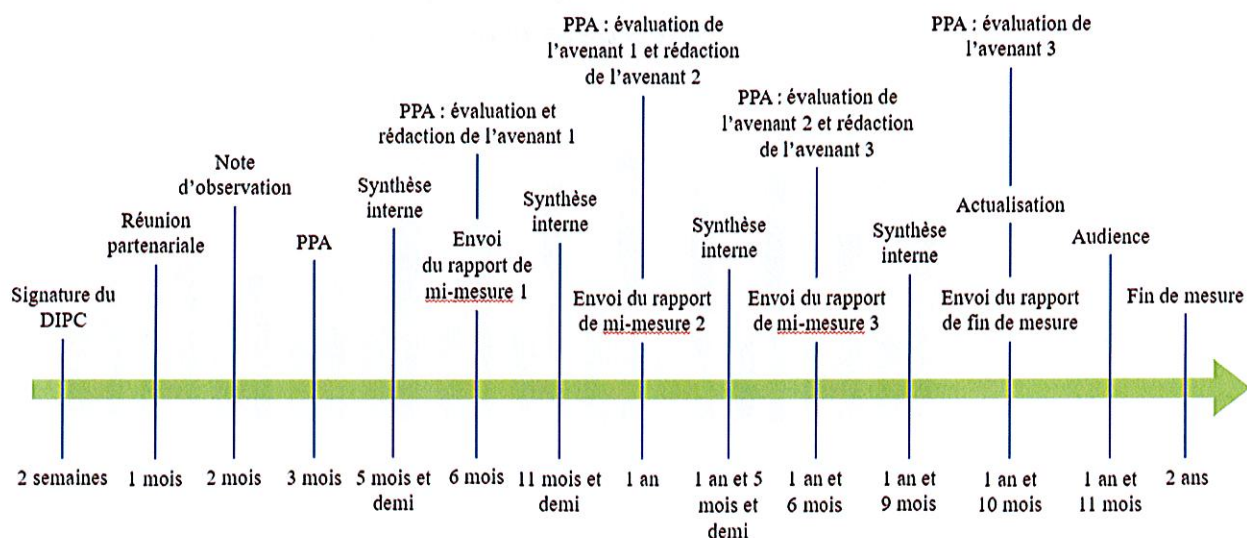
3.1 Le déroulé d'une mesure

Les deux frises illustrent les différentes instances à tenir et les écrits à réaliser au cours d'une mesure de placement d'un mineur au sein du Foyer Bougainville. Les mineurs accueillis et leurs représentants légaux sont obligatoirement informés de l'intégralité des écrits officiels rédigés.

Mesure d'un an



Mesure de deux ans

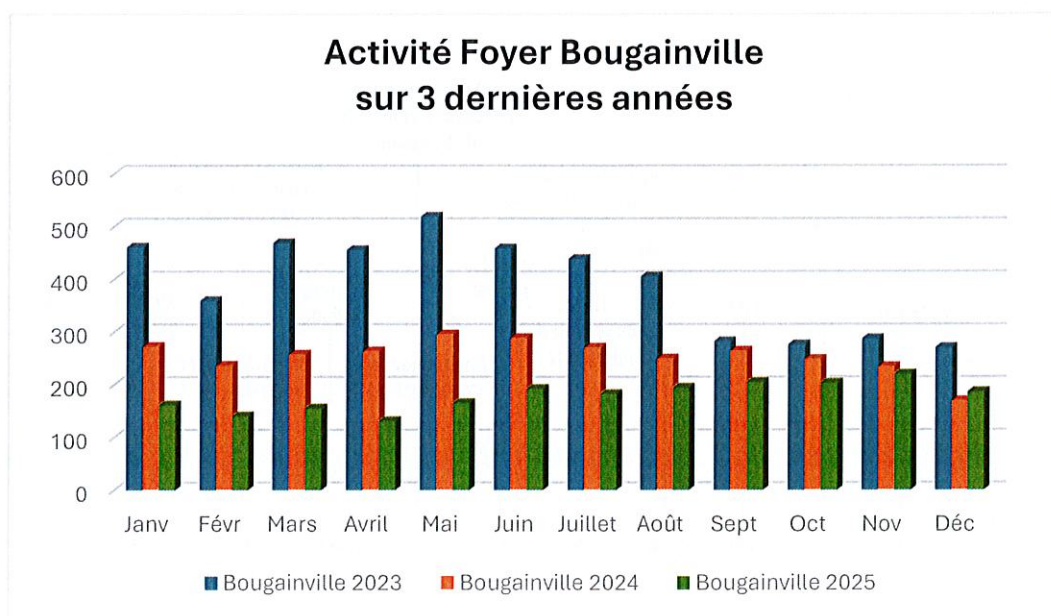


4. L'ACTIVITE DU FOYER BOUGAINVILLE

4.1 Taux d'occupation

	2025	2024	2023
■ Journées à réaliser dans l'année	▶ 3 285	3 285	5 048
■ Journées réalisées	▶ 2 134	3 065	4 676
■ Solde par rapport à l'activité budgétée en nombre de journées	▶ -1 151	- 220	- 372
■ Ecart en % (Réel / à réaliser)	▶ - 35,04%	- 7,52%	- 7,37%
■ TAUX D'OCCUPATION	▶ 64,96 %	92,48 %	92,63 %

Le Foyer Bougainville termine l'exercice 2025 avec une activité déficitaire de 1 151 journées, soit -35,04% au regard du taux d'activité arrêté. Ce déficit s'explique par une absence de dossiers d'admission de la part de l'ASE. En effet, les 3 places de l'appartement collectif disponibles à partir du 24 février n'ont été pourvues qu'en octobre.





Nombre de journées non facturés au titre des droits de visite et d'hébergement :

- En 2023 s'élèvent à 197
- En 2024 s'élèvent à 96
- **En 2025 s'élèvent à 88**

Cette baisse est à mettre en lien avec la diminution de l'effectif. Depuis le 2^{ème} semestre, 1/3 des jeunes n'ont pas de droit de visite ou hébergement. Les autres jeunes bénéficient de droits d'hébergement hebdomadaire ou à quinzaine.

4.2 File active

En 2023 : 24 jeunes ont été accompagnés (14 filles, 10 garçons). Au 31 décembre 2023, le service accueille 9 jeunes.

Année qui présente l'effectif le plus élevé sur la période observée, avec une répartition relativement équilibrée entre les filles et les garçons, bien que les filles soient légèrement majoritaires.

En 2024 : 17 jeunes (13 filles et 4 garçons) ont été accompagnés. Au 31 décembre 2024, le service accueille 5 jeunes.

Le nombre total de jeunes accueillis a diminué, soit une baisse notable par rapport à 2023. La proportion de filles augmente significativement, 13 filles contre 4 garçons. Traduisant une féminisation du public accueilli cette année-là.

En 2025 : 17 jeunes ont été accompagné (8 filles et 9 garçons). Au 31 décembre 2025 : le service accompagne 8 jeunes.

La répartition entre les filles et les garçons reste en faveur des filles, mais l'écart est moins prononcé qu'en 2024.

Pour rappel cette diminution du nombre total des jeunes accueillis entre 2023 et 2025 résulte de la fermeture administrative prononcée par le préfet le 18 août 2023 (pour non-conformité des locaux, après le passage de la commission de sécurité) réduisant la capacité d'accueil sur le site à 6 jeunes au lieu de 17.

Néanmoins, avec l'ouverture d'un appartement extérieur au foyer (CAP AUTONOMIE), pouvant accueillir jusqu'à 3 jeunes âgés de 16 à 18 ans, une évolution des effectifs s'amorce. En effet, ce nouveau dispositif permet d'élargir l'offre d'accompagnement vers davantage d'autonomie.

Ainsi la capacité d'accueil de la structure actuelle est de :

- 5 jeunes au Foyer Bougainville + le lit de répit de l'AEMO-I
- 3 jeunes à l'appartement
- Une place de suivi externalisé

Cette nouvelle organisation permet d'adapter l'accompagnement aux besoins des jeunes, tout en développant des solutions alternatives au placement collectif traditionnel.



4.3 Mouvements

	2023	2024	2025
Nombre d'entrées	10	8	10
Nombre de sorties	15	12	7
Nombre de jeunes suivis sur l'année	24	17	15
Moyenne d'âge à l'admission	16 ans et 7 mois	16 ans et 8 mois	15 ans et demi

En 2025, 10 jeunes ont été accueillis (4 filles et 6 garçons) et 7 ont quitté la structure (4 filles et 3 garçons).

4.4 Les demandes d'admissions

Sur les 10 dossiers d'admissions reçus en 2025, 9 émanaient du Loir-et-Cher et 1 du département des Deux Sèvres. Tous ont fait l'objet en amont d'une instruction en équipe pluridisciplinaire. Le foyer a également répondu à des demandes d'accueil d'urgence à la demande du département.

Toute demande d'admission fait l'objet d'un envoi de documents (rapports, synthèse, ordonnances ...) en amont du service gardien. Le dossier est instruit par le chef de service, la psychologue et un éducateur, avant une présentation en réunion d'équipe pluridisciplinaire.

Le jeune est ensuite reçu et visite la structure avec le référent ASE, le ou les parents et la psychologue, le chef de service et un/une éducateur/trice pressenti(e) coordinateur(trice) du projet. Cette première rencontre a pour objet d'évaluer la demande, d'identifier les besoins en matière d'accompagnement et d'organiser l'admission, et ce avec l'accord de l'intéressé, des parents.

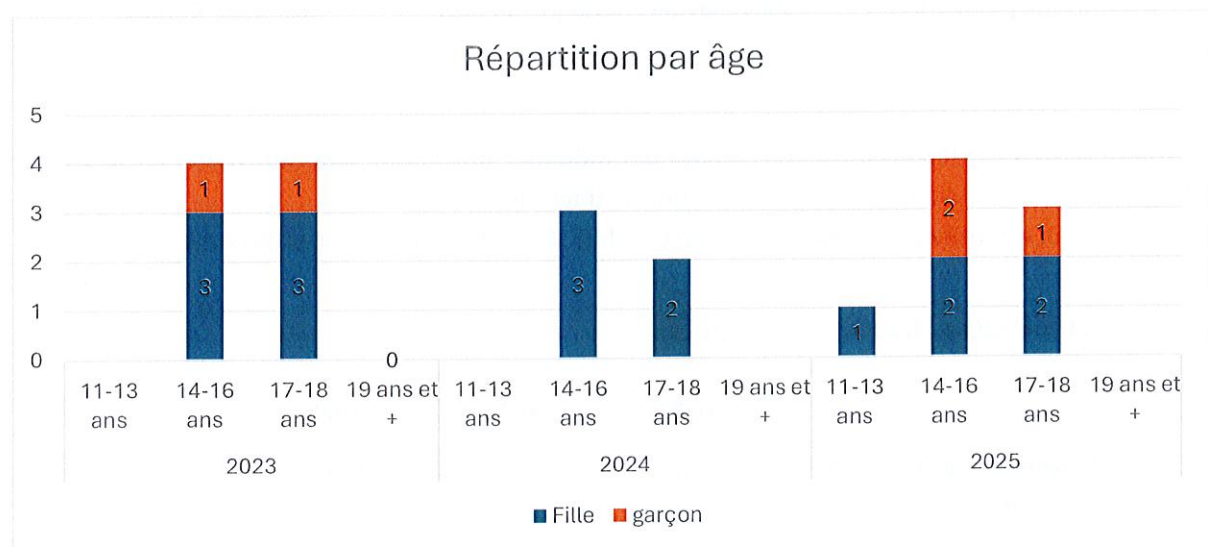
Dans un second temps, une présentation des missions de la MECS, son cadre, les règles et le travail éducatif mis en place est faite par les professionnels. C'est aussi un temps où le jeune peut faire part des éléments de son histoire et de ses attentes.

Dès lors où l'admission devient effective, le ou les parents du mineur sont conviés pour l'élaboration du DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) en présence des professionnels présents lors de l'admission.



5. CARACTERISTIQUES DES JEUNES ACCUEILLIS

5.1 Répartition par âge des jeunes accueillis (au 31 décembre 2025)



En 2023, nous constatons une répartition équilibrée entre les tranches d'âge 14/16 ans et 17/18 ans.

En 2024, une légère diminution de la tranche d'âge 17/18 ans est observée au profit des 14/16 ans.

En 2025, le public accueilli se rajeunit, avec une présence de la tranche d'âge 11/13 ans, ainsi qu'une légère augmentation des 14/16 ans et des 17/18 ans.

La réduction de l'effectif amène le département à proposer au foyer des dossiers pour des mineurs plus jeunes présentant des difficultés à supporter le poids du collectif.

5.2 Origine des placements

Les placements au sein d'une MECS interviennent lorsque des mineurs rencontrent de graves difficultés dans leur environnement familial ou personnel.

Ces placements peuvent faire suite à :

- Des difficultés familiales (carences éducatives, conflits, maltraitance, négligence)
- Des difficultés sociales
- Des difficultés scolaires et/ou professionnelles
- Des difficultés psychologiques ou affectives
- Des situations de mise en danger ou de délinquance



Le placement peut être décidé par le Juge des Enfants dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire ou être effectué par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance lorsque l'enfant est confié à ce service à la demande des représentants légaux.

Résidence avant le placement au Foyer Bougainville

Nombre de jeunes suivis	Autre structure de protection de l'enfance	Domicile familial
15	11	4

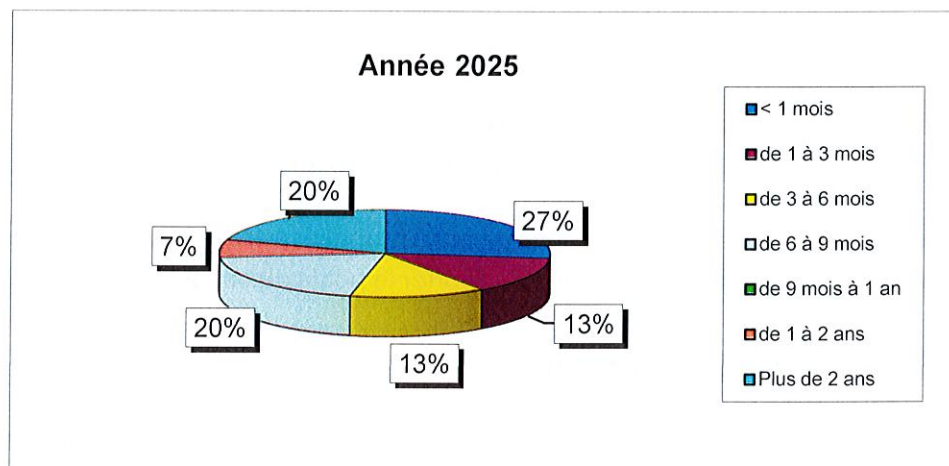
La majorité des jeunes était pris en charge dans des structures du Département : le SAU et le CDEF, le SEL, le Moulin de Coutant ou en famille d'accueil.

Un jeune était auparavant accompagné par une MECS dans un autre département.

5.3 Durée des prises en charge

	2023	2024	2025
Moyenne de la durée des prises en charge	1 an	11 mois	1 an

La durée moyenne des placements s'établit à **1 an**. Celle-ci est équivalente aux deux années précédentes.



L'âge moyen des jeunes à la sortie :

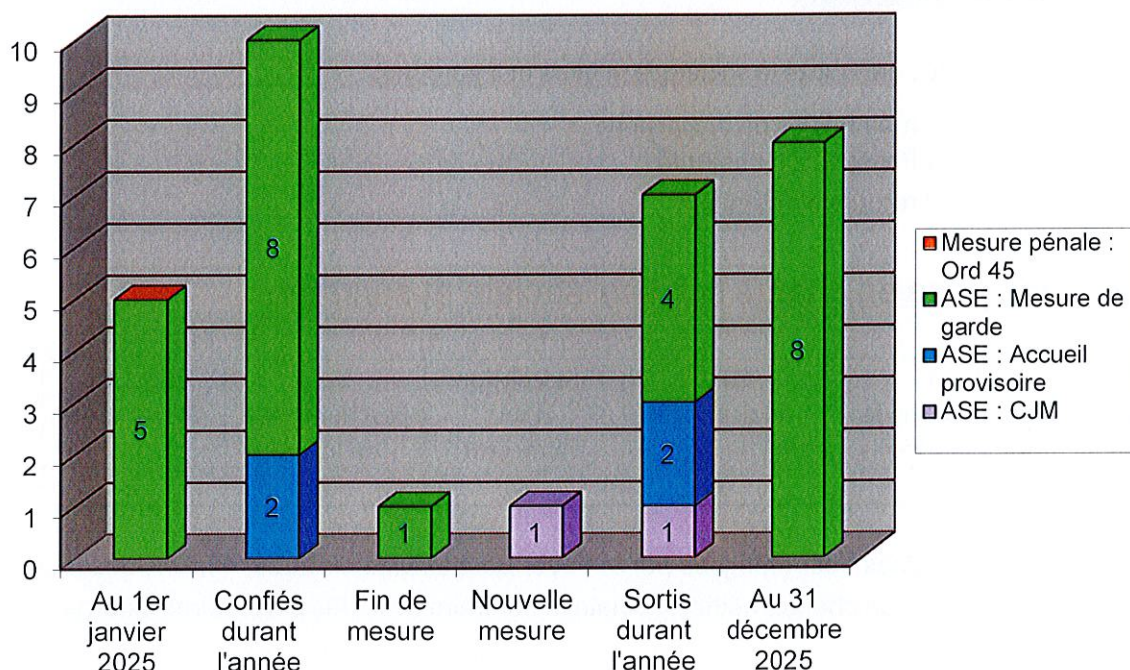
- En 2023 : 17 ans et demi
- En 2024 : 17 ans et demi
- **En 2025 : 16 ans et 3 mois.**

5.4 Les catégories juridiques de la population accueillie

- 1 jeune majeur a quitté la structure pour bénéficier d'un suivi à la MRJ,
- 3 autres jeunes ont quitté la MECS dans le cadre d'un retour au domicile familial,
- 3 jeunes ont été réorientés vers une autre structure de protection de l'enfance.

2 jeunes ont été accueillis en attente de réorientation vers un autre département

Foyer Bougainville : Evolution des effectifs en 2025
(statut juridique à la date de sortie du jeune ou au 31/12/2025)



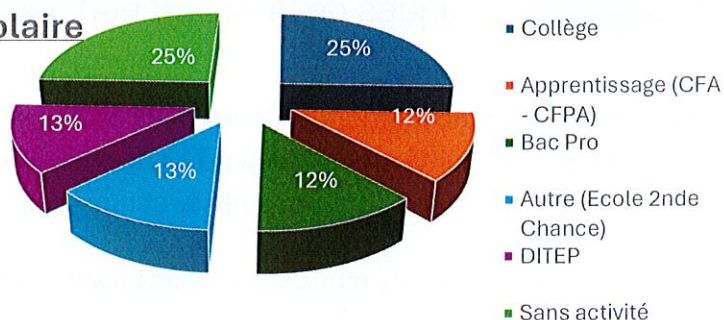
5.5 Situation scolaire – professionnelle

Au 31 décembre 2025 :

Sur les 8 jeunes présents au 31/12/2025 :

- 2 jeunes sont déscolarisés
- 1 jeune est en établissement médico-social
- 5 jeunes sont scolarisés : collège, CFPA, lycée

Situation scolaire



5.6 Motifs de départ

- 7 jeunes ont quitté la structure (4 filles et 3 garçons)
 - o 3 mainlevées de placement
 - o 1 Passage à la majorité
 - o 3 retours au domicile

5.7 Une prise en charge médico-sociale et sanitaire

Suivi Pédopsychiatrie CMP ou Artémis	Suivi Addictologie VRS ou hôpital	Prescription d'un traitement	Suivi psychologique en libéral	Suivi en libéral autre
4	3	3	2	2

Parmi les quinze jeunes accompagnés par le Foyer Bougainville en 2025, 46,67% des jeunes ont bénéficié d'une prise en charge médico-sociale et sanitaire avec des partenaires externes.

Le CMP, la Maison d'Artémis et des professionnels libéraux du quartier sont nos principaux partenaires de soins.

50% des jeunes du Foyer Bougainville en 2025, sont dans des consommations à risque ou addictions (cigarettes, cannabis, alcool ou autres drogues). La consommation de tabac constitue le danger le plus répandu et facile d'accès. Trois jeunes ont bénéficié d'un accompagnement en addictologie.

Pour accompagner les jeunes face à ces prises de risques, le foyer a fait appel à l'association VRS pour former les professionnels tout en accompagnant les jeunes. Cette année, 11 séances ont été réalisées avec les jeunes dans le cadre de ce programme « Autonomia » (cf. page 17).

La psychologue du Foyer Bougainville rencontre également les jeunes de la MECS. Les accompagnements prennent des formes très diverses en fonction des profils des jeunes et de leurs problématiques. En effet, les entretiens peuvent être formels ou informels, au bureau ou sur



l'extérieur, ponctuels ou réguliers. Les outils favorisant les échanges sont multiples (jeux, balades, écrits, outils de médiation...). Elle rencontre également les partenaires de soins des jeunes accueillis et participe à renforcer le lien et la communication entre les différents acteurs impliqués dans le projet personnalisé des jeunes.

Ces différents accompagnements apaisent et soutiennent les jeunes accueillis à la MECS. En effet, ces derniers sont soumis à des problématiques singulières, souvent très prégnantes, en lien avec leur histoire, leur famille, leurs relations, leur avenir, leur estime de soi, leurs émotions...

A l'aube de la majorité, des demandes de RQTH sont sollicités pour les jeunes qui ont besoin d'adaptation pour faciliter leur entrée dans le monde de travail.

5.8 Situation parentale des jeunes confiés

Nombre de jeunes	Parents en couple	Parents séparés ou divorcés avec maintien de l'autorité parentale conjointe	Un parent possédant l'autorité parentale exclusive	Jeune Pupille d'Etat	Nombre d'enfants dans la fratrie		Jeunes ayant la possibilité de rencontrer leur famille élargie dans le cadre de VM ou DVH
					Moins de 3	3 ou plus	
15	0	10	4	1	6	9	5

Ces chiffres sont dans la lignée de ceux des années précédentes et exposent les situations familiales complexes des jeunes accueillis au Foyer Bougainville. Les jeunes inscrits dans le cadre de la protection de l'enfance sont d'autant plus exposés aux ruptures et conflits conjugaux du fait des fragilités de leurs familles. Les jeunes peuvent aussi bénéficier de droit de visite et d'hébergement chez des tiers digne de confiance (TDC).

5.9 Le maintien du lien familial

Contrairement à 2024, qui ne recensait aucune fratrie sur la MECS, en 2025 deux fratries de deux ont été accueillies.

Selon les situations les jeunes entretiennent des relations plus ou moins régulières avec leur fratrie, en fonction de l'âge, du lieu de vie et des positionnement individuels ou familiaux de chacun.

Les rencontres fratries peuvent se faire grâce à des rencontres organisées par les services de protection de l'enfance ou dans le cadre des droits de visite et d'hébergement des parents. Certains jeunes préfèrent rencontrer leur fratrie hors du cadre proposé par les services.



Les situations singulières des jeunes accueillis, les relations complexes avec leurs parents et leur famille élargie, malgré un attachement indéniable, mènent souvent à des éloignements, voire des ruptures entre les jeunes et leur cercle familial.

Dans tous les cas, les jeunes sont très souvent amenés à questionner leur place au sein des différents espaces qu'ils côtoient (famille, MECS, lieu de scolarisation...). Les parents sont, pour beaucoup, en prises avec leurs propres difficultés sociales et psychiques, ce qui ne leur permet pas de se rendre pleinement disponibles pour leurs enfants. Par ailleurs, peu de personnes ressources entourent ces jeunes et ces parents. Les jeunes se sentent souvent isolés et cherchent, en lien avec les préoccupations adolescentes, à se constituer des liens ressources sur l'extérieur, qui peuvent parfois être délétères.



6. ETAT DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'ACTIVITE INSTITUTIONNELLE

6.1 Dispositif CAP'AUTONOMIE

Dans le cadre du développement de nos actions en faveur de l'autonomie et de l'inclusion, nous proposons un nouvel outil : Cap'Autonomie depuis février 2025.

Ce dispositif a pour objectif principal d'accompagner les jeunes qui nous sont confiés dans l'apprentissage et le renforcement des compétences nécessaires pour aborder le vivre seul.

L'appartement Cap'Autonomie est un outil pédagogique concret permettant de travailler, en situation réelle, différents aspects de l'autonomie : gestion du budget, préparation des repas, entretien du logement, organisation du quotidien, le prendre soin de soi et le développement des compétences sociales.

Ce projet a nécessité une phase de préparation importante comprenant :

- L'aménagement du logement,
- L'acquisition du mobilier et du matériel adapté,
- La définition d'un cadre d'accompagnement et d'objectifs individualisés,

L'ouverture de Cap'Autonomie représente une avancée significative dans notre accompagnement. Elle permet de proposer un espace sécurisant, bienveillant et adapté aux besoins des personnes accompagnées, favorisant ainsi leur montée en compétences. Le jeune est mobilisé à partir de ce qu'il sait faire et coconstruit avec l'équipe ses objectifs de travail.

Les premiers retours observés mettent en évidence un impact positif sur la confiance en soi, la responsabilisation et la capacité à se projeter dans un projet de vie autonome.

Nous avons pu réévaluer notre organisation quotidienne, afin que la marche vers l'autonomie soit progressive et adaptée aux capacités de chacun. L'objectif est d'éviter toute mise en difficulté et de proposer un accompagnement sécurisant, favorisant des réussites régulières et valorisantes. Cependant, le retour sur le foyer est possible si les conditions ne sont pas ou plus réunies pour le jeune (sentiment de sécurité, difficultés dans la mise en œuvre des apprentissages)

6.2 Rajeunissement du public accueilli

Les années précédentes, la population accueillie sur la MECS regroupait une majorité de jeunes proches de la majorité (16-18 ans). Au cours de l'année 2024, la plupart avaient des problématiques en lien avec des addictions, des troubles du comportement, des mises en danger portées vers l'extérieur ou de natures sexuelles.



Beaucoup, lésés par leurs problématiques personnelles et familiales, s'étaient installés dans une forme d'inertie et d'évitement de l'accompagnement, leur permettant de se soustraire aux confrontations brutales avec leurs difficultés.

Sur l'année 2025, le Foyer Bougainville a vu se développer des accueils d'enfants plus jeunes (13 - 17 ans). La population accueillie est composée de plus de profils avec des carences affectives massives, des troubles psychiques et du comportement, des déficiences. Davantage de jeunes sont inscrits et investis dans un projet éducatif à moyen ou long terme en coopération avec leur lieu de soin ou de prise en charge médico-sociale.

- Un manque de structures pour les enfants de 12-14 ans dans le département du Loir-et-Cher. Les demandes d'accueils externalisés pour les jeunes de cet âge grandissent chaque année et le département se trouve confronté à un manque de places.
- Des structures spécialisées dans la prise en charge des jeunes avec des troubles psychiques (légers ou plus importants) surchargées. Certains jeunes sont également passés par de nombreuses autres structures avant d'arriver sur le Foyer Bougainville.

Les changements de profils accueillis font partie intégrante de la vie en MECS. Ils permettent aux professionnels de l'équipe éducative de faire évoluer leurs pratiques pour s'adapter et répondre au mieux aux besoins des jeunes.

Avec les jeunes accueillis en 2025, les sollicitations des professionnels sont plus nombreuses. Les jeunes ont des projets plus concrets et de nombreuses activités (internes à la MECS ou avec les différents partenaires). L'adhésion des jeunes à leur projet individualisé est plus ancrée.

Ainsi la prise en charge se caractérise par un accompagnement plus individualisé, avec plus d'activités ou de dispositifs à mettre en place pour contenir leurs troubles. La dynamique de groupe s'en trouve impactée, et la difficulté réside dans le fait de faire cohabiter l'ensemble des jeunes de différentes tranches d'âge.

6.3 Projets

Au cours de l'année 2025, la MECS a mis en place différents projets afin de répondre au plus près des besoins des jeunes accueillis.

Après plusieurs constats et observations en réunion d'équipe éducative et en lien avec le secteur soin, nous avons pu observer que les jeunes ayant été accompagnés par les services de l'ASE ou de la PJJ sont plus vulnérables du fait de leur parcours de vie et ont un risque élevé de connaître des conduites addictives.

6.3.1 Programme AUTONOMIA :

les jeunes et les professionnels ont participé au programme AUTONOMIA proposé par Oppelia VRS 41 qui vise à :



- **Instaurer une dynamique de prévention des conduites addictives.** Le programme doit permettre de développer les connaissances et compétences de l'ensemble des acteurs intervenants auprès des jeunes. Et à terme permettre à des intervenants non spécialisés de participer activement à la démarche de prévention des addictions.
- **Proposer des actions de prévention des addictions adaptées au public avec un impact prometteur.** Autonomia adapte les programmes Unplugged et Tabado aux spécificités du public et aux contraintes institutionnelles. Les démarches pédagogiques relèvent de l'éducation active présente dans l'Education Populaire.
- **Favoriser le repérage précoce des usages problématiques et l'accès aux soins spécialisés.** Autonomia développe « L'Aller vers » pour soutenir l'entrée dans le soin et la motivation au changement de consommation.

L'équipe éducative et la psychologue sont sensibilisées et formées les professionnels autour des connaissances générales en addictologie, les compétences psychosociales et l'entretien motivationnel.

Le programme s'est déroulé tous les vendredis après-midi d'avril 2025 à juin 2025. Les séances se déroulaient sur un autre site de l'association. L'équipe éducative a pu observer les jeunes dans un cadre différent.

Une des jeunes a assisté à toutes les séances. Les autres jeunes sont venues plus épisodiquement.

Ces moments partagés ont permis aux jeunes la création de lien, d'être respectueux les uns envers les autres, la création de moments de complicités, d'avoir la parole libre sans jugement vis-à-vis des uns et des autres.

6.3.2 Culture du Cœur :

Afin de promouvoir l'accès à la culture de nos jeunes, nous adhérons à l'Association Culture du Cœur qui propose des sorties et des activités culturelles avantageuses afin de favoriser la socialisation, la découverte de l'environnement, l'accès à la culture et l'accès à la citoyenneté de nos jeunes. Grâce à ce dispositif, nous permettons aux jeunes de découvrir l'environnement du Loir-et-Cher et de la région. Nous nous sommes rendus au cinéma, dans différents châteaux, au musée de Balzac, au Muséum d'Histoire Naturelle, à l'Atelier Saint-Michel et nous avons participé à un rallye nature.

6.3.3 Projet « Brille » avec l'Association Parenthèse :

Les jeunes accompagnés ont souvent une image négative ou dégradée de soi. Nous travaillons cette thématique avec les jeunes en partenariat avec l'Association Parenthèse. L'objectif du projet « Brille » est de renforcer l'estime et la confiance en soi et d'apprendre à prendre soin de soi.



Ce projet a particulièrement plu aux jeunes, qui ont pu se ressourcer pendant les différents ateliers. Ils ont expérimenté différents professionnels : conseillère en image, socio-esthéticienne, diététicienne et sophrologue. Chaque atelier d'une durée d'1H30 sont réalisés en soirée. Les jeunes ont ainsi participé à des soins du visage, à des échanges autour de la diététique ou encore à une initiation à la sophrologie.

6.3.4 Transfert : Dune du Pilat - Sanguinet :

Dans le cadre de l'accompagnement éducatif proposé au Foyer Bougainville, un séjour éducatif a été organisé du 6 au 11 juillet 2025 dans les Landes, à Sanguinet, au camping du Domaine les Oréades.



Ce transfert s'inscrit dans la continuité du travail éducatif mené tout au long de l'année et vise à favoriser l'autonomie, la socialisation et la découverte d'un nouvel environnement.

Le groupe était composé de cinq jeunes et quatre éducateurs, permettant une présence éducative renforcée et un accompagnement individualisé.

Le séjour a été rythmé par des activités variées favorisant la découverte et la cohésion du groupe.

Les jeunes ont notamment visité le bassin d'Arcachon et la Dune du Pilat, ils ont participé à une balade à vélo à Bordeaux à la découverte du Street-Art. Des activités sportives et de plein air ont également été proposées, telles que la baignade, du badminton ainsi qu'une activité nautique (bouée tractée).



La vie quotidienne a constitué un support éducatif important. Les jeunes ont été impliqués dans l'organisation du séjour à travers le choix des activités, la préparation des repas, les tâches ménagères et la participation aux courses. Ces temps ont permis de travailler l'autonomie, la responsabilisation et la coopération.

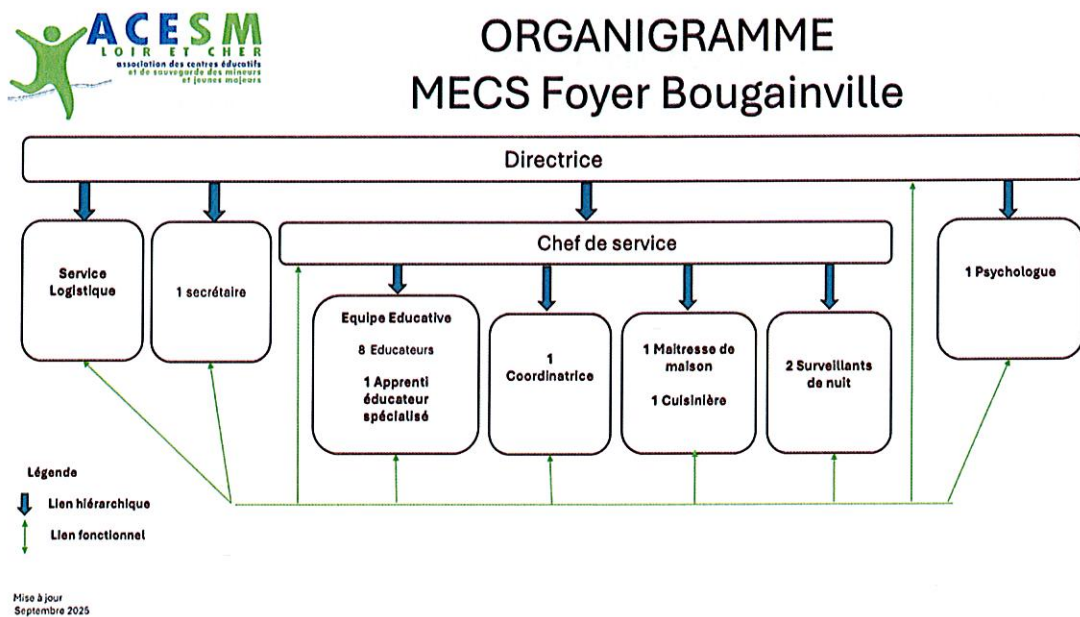
Dans l'ensemble, les jeunes ont su s'adapter à ce nouveau cadre et s'investir dans la vie collective. Ce transfert a permis de grandement renforcer la cohésion du groupe et le lien éducatif, de valoriser les compétences de chacun et d'observer les jeunes dans un contexte différent du foyer. Le séjour s'est déroulé dans un climat très positif et a constitué un temps éducatif riche pour tous et une véritable bouffée d'oxygène pour nos jeunes.



7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Organigramme du service

Pour remplir ses missions, le Foyer Bougainville emploie 18 salariés dont 7 hommes et 11 femmes.



7.2 Mouvements du personnel

Départs

Motif de la sortie	2025
Retraite	
Mobilité interne	
Licenciement pour inaptitude au poste	
Démission	1
Rupture conventionnelle	
Total	

Arrivées

3 moniteurs adjoints d'activités
4 moniteurs éducateurs

Depuis le 1^{er} septembre 2025, l'équipe éducative du Foyer Bougainville est complète. Sous l'impulsion du chef de service, un collectif de travail s'est mis en place. Les règles de vie et d'organisation quotidienne auprès des jeunes ont été revisitées. L'utilisation du logiciel de suivi de l'usager (DIU) est systématisée.



Le service continue à faire appel à des CDD pour les remplacements des professionnels absents. Pour soutenir la prise en charge d'un jeune le service bénéficie de la possibilité de recourir à des renforts. Nous avons la chance de disposer de remplacements qui répondent présents tout au long de l'année. Ils acquièrent une bonne connaissance des pratiques du service et des jeunes.

Le service accueille un apprenti éducateur spécialisé depuis septembre 2024.

7.3 Formations et journées d'études

11 salariés sur 18 ont bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année 2025.

Intitulé de la formation	Nombre salariés	Organisme	Lieu de la formation	Nombre de jours
Habilitation électrique	2	CHUBB	St Ouen	2
Utilisation du Logiciel RH : Océalia	2	Ocealia	Blois	1
Sensibilisation à l'utilisation du système de sécurité incendie et au plan d'évacuation	7	CHUBB	Blois	1/2
Utilisation du logiciel NEMOWEB (DIU)	6	Trozaire	Blois	1
Conduites addictives	2	VRS	Blois	1
Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale)	2	CHUBB	Blois	2
Sanction éducative	1	ACTIF	Blois	3
Gestion de crise et agressivité	2	Label'formation	Blois	3
Prostitution chez le mineur	1	Le mouvement du nid	Blois	2



8. RAPPORT D'ACTIVITE DU CVS DU CEAPS

(Validé lors de la réunion CVS du 4 mars 2026)

8.1 Composition du CVS du CEAPS

Le CVS du CEAPS est composé de 11 représentants dont 7 titulaires

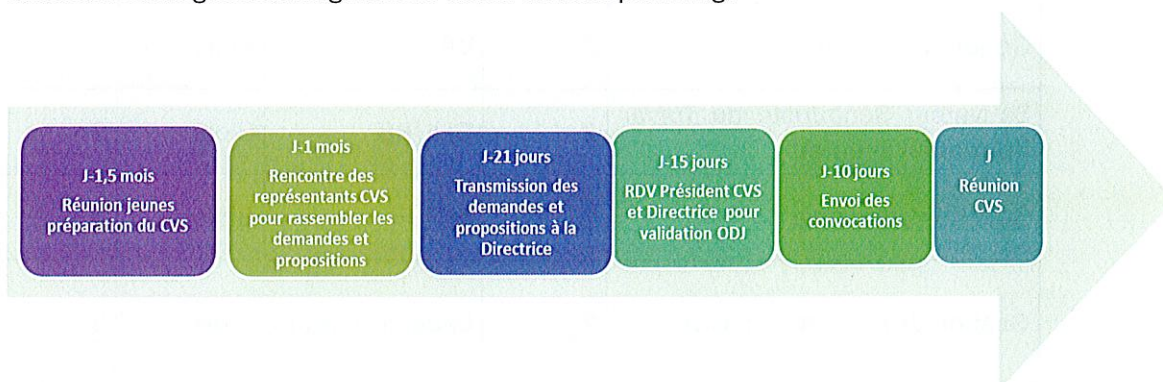
1 Jeune accompagné du Moulin de Coutant est élu Président du CVS du CEAPS.

	Représentants des jeunes accompagnés		Représentants des familles		Représentants des salariés	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
MECS Moulin de Coutant	1	1			1	1
MECS Foyer Bougainville	1				1	1
SAU	1				1	1
PFS	0		1		0	0

8.2 Organisation des élections du CVS du CEAPS

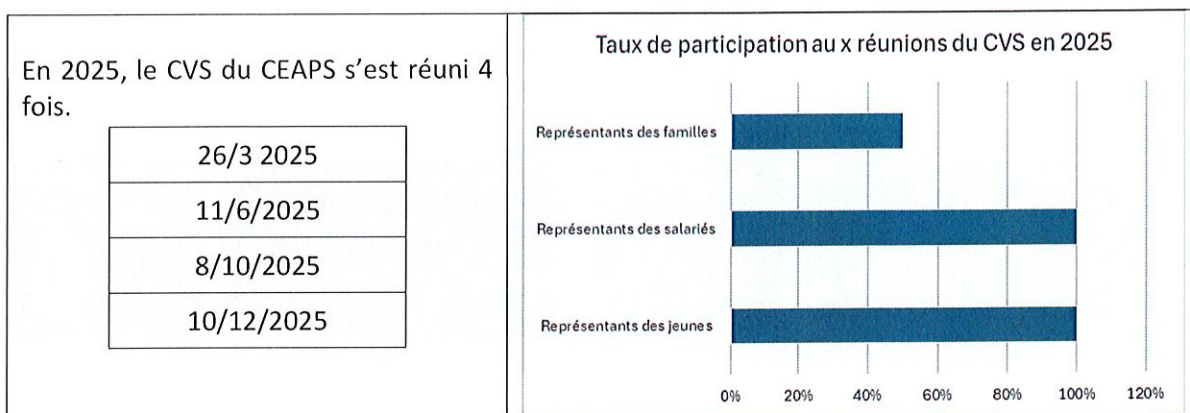
Le CVS du CEAPS a élu en décembre 2024 ses membres pour une durée de 1 an.

Les membres du CVS sont élus selon la procédure définie dans le règlement intérieur. Les élections des différents collèges sont organisées selon un retroplanning.



Les représentants des jeunes accompagnés du CVS du CEAPS sont élus par service à bulletin secret. Les représentants des familles du CVS du CEAPS sont élus dans le cadre d'un vote par correspondance. Les représentants des salariés sont élus dans le cadre d'une réunion d'équipe.

8.3 Organisation des réunions du CVS du CEAPS

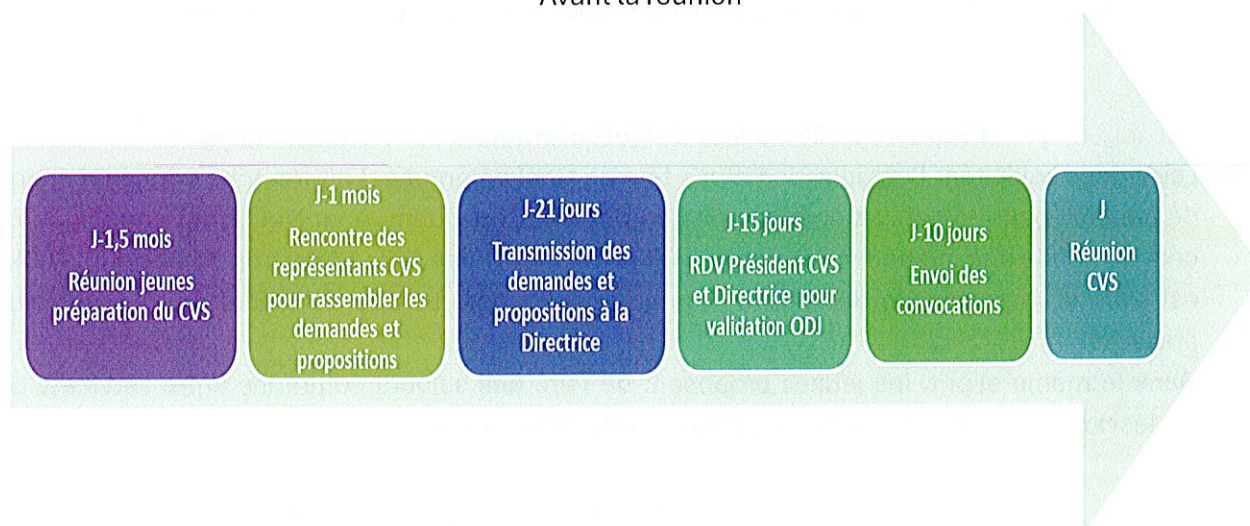


Les représentants sont assidus pour les réunions. Et, en cas d'absence ou de départ, il y a toujours un jeune qui se mobilise pour participer au CVS.

8.4 Modalités de préparation et de suivi des réunions CVS

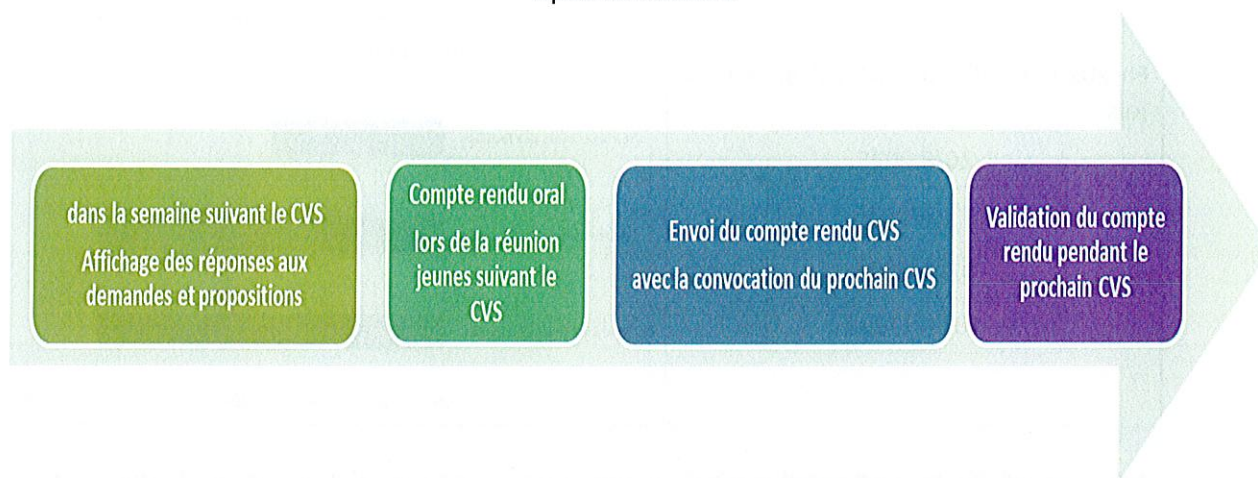
Pour soutenir la dynamique du CVS et favoriser la participation et l'engagement des jeunes accompagnés à cette instance. La mise en œuvre d'un rétroplanning rythme les interventions des représentants du CVS lors des réunions jeunes organisées par service tant en amont qu'en aval des réunions

Avant la réunion





Après la réunion



8.5 Modalités de diffusion des comptes rendus du CVS du CEAPS

Chaque service dispose d'un tableau d'affichage CVS comprenant : la liste des élus, le dernier compte-rendu de réunion et le suivi des décisions.

8.6 Thématiques abordées en réunion en 2025 émanant des jeunes

Budgets des jeunes : Argent de poche, Hygiène, coiffure

La question des budgets est présente sur chaque réunion. Aujourd'hui les différents budgets sont harmonisés et la question qui demeure est le montant insuffisant selon les jeunes.

Proposition d'une fête de Noël commune aux hébergements

Les jeunes sollicitent l'organisation d'une fête de Noël commune. La Directrice donne un accord de principe pour l'organisation d'une fête commune. Cependant, pour Noël c'est compliqué car cela demande une intendance importante et la location d'une salle (délai trop court pour 2025). Il est évoqué la possibilité de le faire plus au beau temps. Le site de Sainte Anne serait alors privilégié.

Dans le même esprit, les jeunes proposent de faire des séjours communs entre services. Les professionnels sont également favorables à cette proposition.

Présentation du projet Cap 'Autonomie à Bougainville

Les jeunes de Bougainville présentent le projet Cap 'Autonomie, pour les jeunes au-delà de 16 ans, qui préparent leur sortie et apprennent à vivre seul dans un espace sécurisé (surveillant de nuit et d'un éducateur). Il s'agit de 3 chambres dans un appartement à quelques centaines de mètres du foyer.



Utilisation du téléphone portable

Les jeunes interrogent régulièrement sur les règles d'utilisation du portable et les disparités qu'ils ressentent. Il est rappelé que les règles sont différentes selon l'âge et aussi en fonction des demandes des parents qui sont généralement les détenteurs des forfaits et qui peuvent mettre des systèmes de limitation de l'utilisation.

Organisation d'Olympiades

L'organisation d'olympiade a été validé mais n'a pas avoir lieu, du fait du manque de mobilisation.

Amélioration des locaux du Moulin de Coutant et de Bougainville

Les jeunes des 2 MECS sont en demande d'amélioration des locaux.

Pour le Moulin, les espaces sont limités et il manque un espace d'apaisement qui a été réaliser en 2025. Il offre un espace d'apaisement mais aussi de rencontre.

Pour Bougainville, les locaux partiellement utilisés depuis la fermeture partielle sont non occupés. En 2025, des travaux de peinture et d'amélioration des locaux ont été réalisés. Bureau d'entretien, salle de réunion et des projets de réaménagements sont en cours avec les jeunes en lien avec l'AST

Fermeture des portes le soir

Des jeunes se plaignent de devoir fermer leur porte la nuit selon le surveillant de nuit présent. Elles expliquent être rassurée par le fait de laisser la porte entrouverte. La Directrice a expliqué la consigne donnée aux surveillants de nuit. « Les portes sont maintenus fermés pour des raisons de sécurité incendie (limiter les propagations de fumée en cas d'incendie). Cependant, une tolérance est accordée afin que les jeunes puissent aborder l'endormissement dans de bonnes conditions.

8.7 Sollicitation du CVS

Les Représentants du CVS ont été sollicité pour :

- Validation du rapport annuel du CVS
- Participation aux élections du CVS départemental 41

8.8 Evènement indésirable, réclamations et signalements

Le bilan des évènements, signalements et réclamations ainsi que les mesures correctives apportées ont été présentés au CVS et ont fait l'objet d'une discussion

8.9 Date de la dernière révision du règlement intérieur du CVS

Le règlement intérieur du CVS du CEAPS établi en 2024, n'a pas fait l'objet de modifications en 2025



9 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

9.1 Suivi des évènements indésirables

Nous n'avons pas déploré d'évènement indésirable en 2025 sur le foyer Bougainville.

9.2 Plan d'amélioration continu de la qualité

9.2.1 Réalisations 2025

En 2025 avec le renouvellement de l'équipe éducative, les nouveaux professionnels ont bénéficié d'une action de formation à l'utilisation du logiciel de suivi de l'utilisateur avec la société NEMOWEB. Le Plan d'Actualisation Continue (PAC) de la qualité a été actualisé et présenté.

La revisite du projet de service a été lancée et des groupes de travail se mettent en place et seront prolongés sur le premier semestre 2026.

En 2025, en transversalité, les équipes des hébergements ont retravaillé la procédure de mise à l'écart dont le but est de permettre au jeune en difficulté sur un service et / ou équipes de pouvoir trouver un hébergement temporaire au sein d'un des hébergements du pôle et d'éviter ainsi les risques de rupture de parcours.

L'ensemble des règles de vie collectives et d'organisation du collectif de travail ont été reposés avec la nouvelle équipe sous l'impulsion du nouveau chef de service.

La procédure d'admission et le déroulé la prise en charge ont été reformatisés. Y apparaissent désormais les temps de recueil des besoins et attentes du jeune et de sa famille tout au long de son parcours au foyer.

L'organisation des locaux a été repensée avec les équipes et en lien avec les demandes des jeunes présents. Ainsi pour faciliter la surveillance des nuits et renforcer le sentiment de sécurité des jeunes l'ensemble des chambres a été rassemblé sur le 1^{er} étage.



9.2.2 Perspectives 2026

Plan d'amélioration continue de la qualité

Action	Echéance	Commentaire
Mise à jour du projet de service	Report à la fin du 1 ^{er} semestre 2026	Les groupes de travail se réunissent selon la programmation établie.
Mises à jour Livret d'accueil règlement de fonctionnement	2 ^{ème} Semestre 2026	Intégration des éléments manquants (rapport d'évaluation) et prise en compte de l'évolution du service
Réorganisation des différents affichages sur le service	1 ^{er} semestre	
Gestion des risques Etablir la cartographie des données pour le RGPD	2 ^{ème} Semestre 2026	
Gestion des risques Etablir un Vademecum santé	2 ^{ème} semestre 2026	Rassembler en un document l'ensemble des éléments concernant la santé des jeunes pris en charge (protocole de distribution des médicaments, prise en charge des risques infectieux, risques fortes chaleurs ou grands froids...)

